

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Quotium Technologies

Société Anonyme
au capital de 2 643 850 €
84-88 bd de la Mission Marchand
92400 Courbevoie

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Grant Thornton

100 rue de Courcelles
75849 Paris Cedex 17

Cecaudit International

16 rue Albert Einstein
77420 Champs-sur-Marne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Quotium Technologies

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1.1. Conventions avec les Actionnaires

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques avec Technologies

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 20 000 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques avec Technologies

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés, qui partagent des intérêts communs. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 700 000 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

1.1.2. Conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs ou ayant des intérêts indirects

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques avec Adequat RH

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et Adequat RH.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 7 500 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tiberini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital d'Adequat RH.

Convention de prestations de services avec Seeker Security Ltd

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre la société Quotium Technologies et la société Seeker Security Ltd. Cette convention, qui prend effet le 1er janvier 2013, prévoit une facturation sur la base des frais réels supportés par Seeker Security Ltd.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 181 641 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Messieurs Ofer Maor et Michel Tiberini, administrateurs de Quotium Technologies et Seeker Security Ltd

Convention de prestations de support technique avec Seeker Security Ltd

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de support technique entre la société Quotium Technologies et la société Seeker Security Ltd. Cette convention, qui prend effet le 1er janvier 2013, prévoit une facturation sur la base des frais réels majorés de 5 %.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 330 380 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Messieurs Ofer Maor, Michel Tiberini, administrateurs de Quotium Technologies et Seeker Security Ltd

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques avec Quotium DataSentry

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et la société Quotium DataSentry. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés, qui partagent des intérêts communs. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2013.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 37 000 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tiberini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Quotium DataSentry.

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques avec Agile Load

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et la société Agile Load. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés, qui partagent des intérêts communs. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 2 000 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tiberini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital d'Agile Load.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention poursuivie avec Quotium Technologies Ltd

Au cours de l'exercice 2013, votre société a poursuivi avec la société Quotium Technologies Ltd un contrat de distribution. Aux termes du contrat conclu le 2 janvier 2008, votre société perçoit une rémunération à hauteur de 20 % des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société Quotium Technologies Ltd au Royaume-Uni et en Europe.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 37 783 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président de Quotium Technologies Ltd et Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies

Contrat de bail commercial conclu avec Technologies

Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a autorisé la conclusion de deux avenants au contrat de bail du 5 août 2005, modifiant la surface louée par la société Quotium Technologies à compter du 1er avril 2012 et le mode de facturation des taxes fiscales à compter du 1er janvier 2012.

Le montant facturé en 2013 par Technologies au titre de ce bail est de 205 400 €. Le montant du dépôt de garantie versé s'élève à 34 403 € au 31 décembre 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

Contrat de refacturation de frais avec Technologies

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de refacturation de frais entre les sociétés Technologies et Quotium Technologies au titre du coût des surfaces occupées par les salariés de Quotium Technologies, à compter du 1er janvier 2012. Cette prestation est calculée sur la base du prix de marché au m².

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 45 732 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies et Président de Technologies

Contrat de distribution du produit StorSentry avec Quotium Corp.

Le Conseil d'Administration du 1er octobre 2012 a autorisé, en date la conclusion d'un avenant au contrat de distribution précédemment conclu avec la société Quotium Corp et ayant pour objet promouvoir la distribution du produit StorSentry sur le marché américain. Aux termes de l'avenant conclu le 26 novembre 2012, votre société perçoit une rémunération à hauteur de 50 % des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société Quotium Corp. sur le territoire américain.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 51 139 € pour l'exercice 2013.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président de Quotium corp et Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies

Conventions de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion de conventions de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte des sociétés ci-dessous. Les contrats ont été conclus pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les montants facturés par Quotium Technologies au titre de ces conventions s'élèvent à :

Filiales	Administrateur de Quotium Technologies concerné	Montant des prestations facturées par Quotium Technologies
Yachting Motion	Michel Tibérini, représentant de Technologies dans Yachting Motium	5 000 €
Equity Consulting	Michel Tibérini, président d'Equity Consulting	5 000 €

Paris et Champs-sur-Marne, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International



Caroline Fontaine-Sekalski
Associée